



Françoise Grossetête



Compte-rendu de session plénière du Parlement – avril 2016

Le fait de la semaine

Lundi 11 avril, Françoise Grossetête a participé à la réunion organisée par la Commissaire à l'industrie, Mme Bienkowska (PPE) et le Ministre français de l'économie, Emmanuel Macron, sur la situation inquiétante de la sidérurgie en Europe, qui fait face au dumping chinois. La députée européenne a estimé que le Conseil et la Commission devaient être beaucoup plus proactifs: *"Des milliers d'emplois sont concernés, il ne s'agit pas de protéger une industrie mourante mais de défendre une industrie d'avenir qui subit une situation complètement déloyale ! Avoir des procédures plus rapides et des taxes antidumping plus importantes sont les deux mesures à prendre à court terme. Il est urgent d'agir!"*

Le Parlement se prononce pour un meilleur encadrement de l'herbicide glyphosate

Le Parlement européen a refusé cette semaine une proposition de la Commission visant à autoriser sans condition la mise sur le marché du glyphosate, un produit utilisé dans de nombreux herbicides, dont le fameux "Round-up" de Monsanto.

"Nous avons demandé à la Commission de ne renouveler son autorisation que pour une période de sept ans, au lieu des quinze initialement proposés, et dans la limite d'une utilisation professionnelle" a déclaré Françoise Grossetête. Par ailleurs, étant donné qu'il existe des controverses sur le caractère cancérigène du glyphosate, la Commission est invitée à revoir sa décision dès 2017 au vu des nouvelles preuves scientifiques.

Si elle souhaite un encadrement plus rigoureux de ce produit, la députée veut cependant éviter une interdiction pure et simple qui, en l'absence d'alternatives viables, aurait un impact dévastateur pour les agriculteurs chez lesquels le glyphosate est communément utilisé. C'est pourquoi le texte souligne également l'urgence d'encourager et de financer la recherche afin de trouver rapidement des substances alternatives viables, efficaces et sûres.

Ouverture d'une enquête parlementaire sur les "Panama Papers"

La majorité des présidents des groupes parlementaires a soutenu jeudi la création d'une nouvelle commission d'enquête au niveau européen, visant à faire toute la lumière sur les révélations de fraude fiscale liées à la fuite des *Panama Papers*. Cette commission d'enquête pourrait ainsi faire des propositions afin que l'Europe puisse lutter plus efficacement contre ces fraudes.

Par ailleurs, le 12 avril, la Commission européenne a présenté une proposition législative, préparée bien avant l'éclatement du scandale, qui oblige les multinationales à plus de transparence sur leurs comptes et envisage la création d'une liste harmonisée des paradis fiscaux à l'échelle européenne.

Turquie: non à l'adhésion !

Jeudi 14 avril, Françoise Grossetête a rejeté un rapport relatif aux mesures d'urgence que doit prendre la Turquie, et qui se prononçait en faveur de la poursuite des négociations d'adhésion. La députée s'oppose avec fermeté au chantage turc dans la crise des réfugiés et a profité de cette occasion pour rappeler que la coopération UE-Turquie en matière de migration doit être découplée du processus d'adhésion à l'UE.

"Nous ne pouvons pas accepter que la Turquie utilise les migrants pour monnayer son adhésion à l'UE. Adhésion à laquelle nous sommes de toute façon opposés" a déclaré l'eurodéputée, soulignant de plus le recul de l'état de droit et des valeurs fondamentales dans le pays, où l'on constate une régression inquiétante de la liberté d'expression et de l'indépendance du système judiciaire.

Le chiffre de la semaine

463: c'est le nombre de députés européens qui ont voté en faveur du PNR européen (le registre des données des passagers aériens), le jeudi 14 avril en session plénière. Les députés du FN ont voté contre. Françoise Grossetête, elle, se félicite de ce résultat, estimant que le PNR renforcera la sécurité des citoyens de l'UE et permettra de lutter plus efficacement contre le terrorisme.

Lutte contre l'espionnage industriel

Les députés européens ont adopté jeudi 14 avril la proposition de directive sur le secret des affaires. Ce texte, proposé en 2013 par la Commission européenne, vise à doter les PME ou grandes entreprises européennes d'un cadre juridique harmonisé qui les protège du vol ou de la divulgation illicite de leurs données à valeur commerciale. Il devra être traduit dans les législations nationales d'ici deux ans.

"Ce texte permettra à nos entreprises de lutter contre l'espionnage industriel et de protéger leur savoir-faire. Cela sera particulièrement utile dans certains secteurs très exposés, tels que la parfumerie" a déclaré Françoise Grossetête.

Cependant, la protection du secret des affaires s'effacera devant le droit à la liberté d'information et celui des lanceurs d'alerte de révéler "une faute, un comportement inapproprié ou une activité illégale", dès lors qu'il s'agit "de protéger l'intérêt public général". Elle n'empiètera pas non plus sur le droit des représentants du personnel dans l'exercice de leur fonction. Le savoir-faire acquis ne pourra pas non plus être invoqué comme un secret des affaires pour s'opposer à la mobilité des travailleurs d'une entreprise à l'autre.

Retrouvez toutes mes actualités sur
www.francoise-grossetete.eu



Françoise Grossetête

1^{ère} Vice-Présidente du groupe du
Parti Populaire Européen

Députée européenne Les
Républicains Rhône-Alpes, PACA,
Corse

Secrétaire nationale à l'Europe LR

Contactez votre députée

Par courrier

Parlement Européen
60, rue Wiertz
1047 Bruxelles

Fédération Les Républicains du Rhône
6, rue Vauban
69006 Lyon

Par téléphone ou fax

Tél. : +3222845952
Fax: +3222849952

Par e-mail

francoise.grossetete@europarl.europa.eu

